

**URBANISME : COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT
COMMERCIAL (CDAC) – DESIGNATION DES REMPLACANTS POUR LES ELUS EN
SITUATION DE CUMUL DE MANDAT OU EN CAS D'ABSENCE DU PRESIDENT**

Rapporteur : Monsieur Bernard DELALIN, Président du SyMPaC

Dans le cadre de la réforme de l'aménagement commercial, effective depuis la publication du décret n°2015-165 relatif à l'aménagement commercial, le nombre d'élus appelés à participer à la commission a été élargi tandis que la désignation éventuelle des remplaçants en cas de cumul de mandats doit répondre à de nouvelles règles :

- tout élu de la commission d'implantation du projet (maire ou autre membre du conseil municipal) ne peut siéger au sein de la commission qu'à ce titre ;
- si un des élus appelés à siéger détient plusieurs mandats tels que mentionnés dans l'article L 751-2 du code de commerce, il ne peut siéger qu'au titre de l'un de ses mandats. Dans ce cas, l'organe délibérant de la structure concernée désigne, en son sein et par délibération, un remplaçant pour siéger à la commission.

Il est conseillé de désigner au moins 2 élus remplaçants issus de communes différentes.

Pour désigner le(s) remplaçant(s), il est donc nécessaire de prendre en compte les impératifs suivants :

- le remplaçant ne doit pas être issu de la commune d'implantation ;
- il doit être membre de l'organe délibérant du Syndicat, et issu d'une commune différente de celle du Président.

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL de désigner les représentants suivants susceptibles de siéger à la CDAC en cas de cumul ou d'absence du Président du SyMPaC :

- M. Ludovic LOQUET, 1^{er} Vice-Président ;
- M. Emmanuel AGIUS, 2^{ème} Vice-Président ;
- Mme Nicole CHEVALIER, 3^{ème} Vice-Présidente ;
- M. Eric BUY, 4^{ème} Vice-Président ;
- M. Jean-Michel TACCOEN, 5^{ème} Vice-Président.

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-Préfecture le : 21 décembre 2023
- son envoi à l'affichage le : 22 décembre 2023
- sa réception en Sous-Préfecture le : 22 décembre 2023

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Bernard
Delalin
Date de signature : 30/12/2023
Qualité : Président du SYMPAC

Bernard DELALIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Le Président,
Bernard DELALIN**



COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2023

Le dix-neuf décembre de l'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué, en première instance le vingt et un novembre deux mille vingt-trois sans atteinte du quorum, et légalement reconvoqué, en seconde instance, le huit décembre deux mille vingt-trois, sans condition de quorum, s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mme Nicole HEUX, MM. Emmanuel AGIUS, Bernard DELALIN, Daniel DIWUY, Guillaume LOEULLIEUX, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Eric BIAT, Yves ENGRAND, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY (pouvoir Mme HEUX), Joëlle LANNOY, MM Guy ALLEMAND, Guy BEGUE, Julien CORDENOS (pouvoir Mr AGIUS), Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Hugo MARCOTTE RUFFIN, Philippe MIGNONET (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

Mme Claudia ROBERT, MM. Pierre CARON, Laurent LENOIR (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN, Olivier PLANQUE, Frédéric MELCHIOR (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel DIWUY